



Avis 11/ 07

L'INDICATEUR DES TRAINS.

1. Aperçu de la situation

Le voyageur qui souhaite prendre le train a besoin d'être correctement informé sur les horaires, les tarifs, etc. Toutes ces informations se trouvent traditionnellement reprises à l'indicateur officiel des trains.

Au fil du temps, divers dépliants et brochures sont venus compléter cette information surtout là où elle risquait de devenir trop complexe comme en matière de tarifs.

Entretemps de nouvelles formes de communication ont fait leur apparition sur le marché telles qu'Internet et l'ARI-disc.

Ces procédés modernes et performants donnent satisfaction à une couche de la population. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'une autre tranche de la population n'utilisera jamais ces moyens modernes pour des motifs divers.

D'autre part, de nombreux utilisateurs d'Internet sont intéressés par un document papier complémentaire qui peut être utile lors des problèmes de circulation ou de leur choix d'itinéraire.

2. Proposition du Comité Consultatif des Usagers.

Le CCU a constitué un groupe de travail « INDICATEUR » qui a émis le souhait de maintenir l'indicateur sous sa forme papier mais dans un format différent de l'actuel avec les modalités suivantes :

- le format actuel n'est pas pratique. Il est lourd et encombrant. La préférence va à un format de poche tel que pratiqué dans les années 60.
- L'indicateur devrait être scindé en au moins 2 volumes (semaine et week-end). Un 3^{ème} volume pourrait être consacré aux conditions générales (tarifs, facilités dans les gares, etc.).

- L'impression devrait être verticale et contrastée.
- Les principes de la tarification devraient être inclus
- Les gares principales situées en dehors de la ligne faisant l'objet du tableau et où le train s'arrête devraient être mentionnées.
- Utilité d'un schéma de ligne.
 - La liste des gares avec leurs facilités (ex. ascenseurs, escaliers roulants, consigne, services aux PMR, lignes du TEC et/ou De Lijn en correspondance etc.) devrait être incluse (voir annexes 1 et 2)
- La brochure de l'horaire des trains internationaux devrait être incluse dans l'indicateur.
- Tous les trains devraient être indiqués (une indication « même horaire de... à ... » n'est pas souhaitée).
- La liste des trains P n'est pas utile.
- L'indicateur sera payant et vendu séparément en juin et en décembre.
- L'indicateur contiendra un signet plastifié avec les signes conventionnels

Le CCU a exprimé le souhait de maintenir également la brochure IC-IR ainsi que les feuillets par gare et par ligne.

CET AVIS A ETE APPROUVE EN REUNION PLENIERE DU 25 OCTOBRE 2011.